

Mémoire

présenté par le

Carrefour de Poésie de Lanaudière

à la

Commission de Consultation Publique

sur le Plan Métropolitain

de Gestion des Matières Résiduelles

(Novembre 2003)



*Carrefour de
Poésie de Lanaudière*

Le Carrefour de Poésie de Lanaudière remercie la Commission de lui donner l'occasion de communiquer sa position au sujet du Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles. Nous voulons donc, par ce mémoire, vous faire part de nos réactions à ce Plan et soumettre des recommandations pour une gestion des déchets socialement acceptable, démocratiquement équitable et écologiquement rentable pour la santé de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

À la lecture de ce plan, divers éléments de son contenu risquent encore une fois de faire perdurer une situation inacceptable, causant des préjudices graves à des populations vivant à proximité du méga-dépotoir de Terrebonne-Lachenaie. Il y a quelques mois, nous avons présenté un mémoire aux audiences publiques du BAPE, dans le cadre de la consultation pour l'agrandissement du dépotoir Lachenaie. Nous nous étions fortement opposés à ce projet et avons demandé sa fermeture en raison des préjudices subis par les populations résidant à proximité du dépotoir.

Nous tenons à rappeler à cette Commission que suite aux audiences publiques de mars dernier, le BAPE a conclu en ces termes, dans son rapport remis au ministre de l'Environnement, Monsieur Thomas Mulcair : *«Le projet d'agrandissement du dépotoir Lachenaie, rejeté par les citoyens, est inacceptable tant par sa taille que par sa situation géographique.»* Le Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur est situé pratiquement en face du dépotoir et dans une zone à forte concentration de population (201886 personnes, voir page 21 du PMGMR) ou 40% de la population de toute la région de Lanaudière. La croissance prévue jusqu'en 2011 de cette population sera le double de la moyenne du Québec (Régie régionale de la Santé de Lanaudière).

La Ville de Montréal a réussi, grâce à son intelligence, à son savoir-faire, aux discours de ses experts et à ses habiletés politiques, à déménager ses déchets dans la cour des villes et des villages situés à l'extérieur de son île, assurant ainsi une qualité de vie à ses citoyens, au détriment des populations riveraines. Dans la région du Sud de Lanaudière, nous avons hérité de la Ville de Montréal, sans droits successoraux, de deux méga-dépotoirs : Lachenaie et Saint-Thomas de Joliette. Celui de Lachenaie, en opération depuis 1968, renferme déjà plus de l'équivalent de trois années consécutives de déchets produits dans tout le territoire du Québec, 15 à 18 millions de tonnes, dont 15,000 tonnes de déchets dangereux. Notons que Lanaudière représente 5.5% de la population du Québec et reçoit environ 50% des déchets de la CMM¹ dans un environnement où est située une forte concentration de la population de cette région. Depuis 35 ans, les populations de Lachenaie, Terrebonne, Charlemagne, Mascouche, la Presqu'Île, Le Gardeur et Repentigny vivent tous les inconvénients qui ont mené à la fermeture du dépotoir de Miron.

Le PMGMR propose deux scénarios : la collaboration interrégionale (poursuite de l'enfouissement) et l'autonomie métropolitaine (gestion des résidus par les producteurs de déchets). Le scénario privilégié et réaffirmé par la CMM, à 9 reprises dans son document (pages 78-84), est celui du *statu quo*, c'est-à-dire la poursuite de l'enfouissement, car cela lui éviterait d'obtenir un consensus des populations concernées, contrairement au scénario de l'autonomie métropolitaine, où elle doit convaincre ses citoyens et ceux du comté du ministre de l'Environnement, Monsieur Thomas Mulcair, qu'il n'y a aucun danger à ouvrir des sites d'enfouissement des déchets sur leur territoire.

¹ Pourcentage approximatif en tenant compte des quatre méga-dépotoirs de la Ville de Montréal : Lachenaie, Sainte-Sophie, Sainte-Geneviève-Saint-Thomas et Saint-Nicéphore.

L'acceptabilité sociale du PGDMR, pour mériter cet honneur, doit être fondée sur l'équité des décisions prises, la transparence des enjeux financiers, la feuille de route de provenance et de destination des déchets (quelle que soit leur nature : domestique, industrielle, institutionnelle, commerciale, biomédicale, nucléaire ...) et la démocratie participative. Or, nous sommes d'avis que la CMM favorise la Ville de Montréal, au détriment des villes minoritaires affectées par les inconvénients des dépotoirs. Le *statu quo* envisagé dans PMGMR ne peut être socialement acceptable aux populations de la couronne Nord Est puisqu'il va à l'encontre de leur sécurité sanitaire et de la jouissance de leur environnement résidentiel et récréatif. Ces populations ont déjà exprimé leur opposition à la poursuite des opérations du dépotoir Terrebonne-Lachenaie par l'entremise de leurs élus et des Commissions d'audiences publiques. **Elles sont en déficit démocratique** et comptent sur cette Commission pour faire entendre finalement leur voix et leur détresse.

Pelleter ses déchets dans la cour du voisin est non seulement socialement inacceptable, mais hautement immoral et répréhensible. La CMM utilise par ce geste la raison de la force et non la force de la raison, pour imposer des conditions de qualité de vie discriminatoires à une minorité des villes membres de son regroupement.

Au moyen-âge, l'incurie à bien gérer les déchets a eu pour résultat l'apparition d'épidémies de peste en décimant des villages entiers. Aujourd'hui, nous faisons face à des ennemis invisibles cachés dans l'air, l'eau et le sol. Leurs effets sur la santé ne sont pas moins dommageables à long terme que les désastres du moyen âge, excepté qu'ils se manifestent en sourdine puisque par exemple *des gaz nocifs à l'humain peuvent séjourner dans l'atmosphère souvent plus d'un siècle* (Claude Vaillancourt, professeur au Département des sciences fondamentales à

l'Université du Québec à Chicoutimi). Le taux de mortalité par cancer des poumons, dans Lanaudière, est presque deux fois plus élevé que la moyenne dans tout le Québec : 27.3% contre 15.5%². Une des explications à cette situation veut qu'il existe une proportion de fumeurs plus élevée dans Lanaudière comparativement au Québec. Une autre, plus récente (Téléjournal TV5, France 2, le 9 novembre 2003) serait la découverte de particules de gaz extrêmement minuscules, appelées PM₁₀, dégagées par la combustion des moteurs diesels qui, combinées à la fumée de cigarettes, bloqueraient les alvéoles des poumons, causant des arrêts respiratoires.

Bref, certaines connaissances sont d'époque et la science, bien que fort utile, n'explique pas tout. Des campagnes contre la fumée des cigarettes et contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols, ont quelques vertus, mais sans une solide législation protégeant la santé des citoyens, il n'y aura plus de société, faute de citoyens.

Puisque nous voulons faire partie des solutions et non continuer à enfouir les problèmes dans les dépotoirs pour les générations futures, voici quelques recommandations susceptibles de redonner aux citoyens confiance et espoir dans les possibilités d'amélioration de leur milieu de vie.

Étant donné que la pollution de l'air, de l'eau et des sols (fermes maraîchères) traverse les frontières locales et régionales, la Commission devrait contribuer, par son éclairage, à des solutions qui peuvent s'avérer utiles pour l'ensemble des citoyens du Québec et donc déborder par son leadership le cadre local et régional. C'est pourquoi nous lui demandons de :

² Régie régionale de la Santé de Lanaudière

- 1- Mettre immédiatement en œuvre le scénario de l'autonomie régionale.
- 2- Éviter à la CMM tout délai de conformité à la politique environnementale du Québec.
- 3- Prendre des mesures immédiates pour la **fermeture d'ici deux ans du méga dépotoir Terrebonne-Lachenaie**.
- 4- Prendre un droit de réserve sur les avoirs de la Ville de Montréal et du promoteur du site BFI de Lachenaie pour la **sécurisation du site, après sa fermeture** (la fermeture du site Miron a coûté plus de 100 millions de dollars) et de possibles recours collectifs pour agression à la santé des citoyens et à leur environnement, ainsi que pour la perte de jouissance de la propriété résidentielle.
- 5- Obtenir des juridictions appropriées du gouvernement fédéral pour **criminaliser les agressions environnementales** par disposition illégale des déchets et leurs conséquences nocives sur la santé des citoyens.
- 6- Créer une police de l'environnement.
- 7- Introduire, dans le plan de réingénierie du Québec, la **valorisation obligatoire des déchets**. (Ceci pourrait favoriser le plein emploi au Québec, intégrer au marché du travail des personnes sans qualifications et leur permettre d'acquérir des habiletés monnayables pour des emplois plus qualifiés. Ceci aiderait également au développement de l'économie sociale et permettrait aux gens les plus vulnérables en terme d'emploi, y compris les jeunes, d'espérer un avenir au sein de leur société.)
- 8- **Créer une régie nationale de gestion et de valorisation des matières résiduelles**, en partenariat avec les organismes communautaires et les entreprises privées.
- 9- **Élaborer une Charte nationale de la santé environnementale** à partir d'une consultation publique conduite par une commission de l'Assemblée Nationale du Québec.

Conclusion

Avec l'évolution des connaissances, l'homme a réussi à vaincre la peste et ses agents pathogènes, grâce à des mesures d'hygiène dans son environnement. Mais dans ce dernier siècle, les notions de profit et de croissance l'emportent sur le respect de la régénération de l'environnement. Certains apprécient la forêt pour sa valeur en mètres cubes de pâte de papier, d'autres commencent à peine à prendre conscience de sa valeur à entretenir la vie et à maintenir l'équilibre de l'habitat humain.

En 1968, dans le site actuel du dépotoir Lachenaie, les citadins venaient y effectuer des randonnées en ski de fond et certains y pratiquaient la chasse au petit gibier. En enfouissant des millions de tonnes de déchets dans ce site, le CMM a rompu le pacte avec la nature en se comportant comme un propriétaire de territoire de vie. **Nous sommes encore une jeune espèce très vulnérable, la nature le sait, mais la CMM l'ignore dans son PMGMR. Nous sommes ce que nous faisons et non pas ce que nous disons.**

Le concept économique, mettant de l'avant la croissance continue et le profit, est extrêmement dangereux. La cellule cancéreuse croit que sa croissance est infinie, elle progresse sur un corps programmé de finitude et court donc inévitablement vers sa mort. La biosphère, c'est ce qui nous donne la vie. Toute perturbation de son équilibre peut menacer la survie même de notre espèce. La science morcelle notre perception du monde. Les experts peuvent nous donner de l'information, mais l'information n'est pas la connaissance, ni la photo le paysage. Lorsque nos dirigeants perdent la tête, les citoyens doivent tout faire pour garder la leur, afin de remettre le bon sens au pouvoir. C'est ce que l'histoire leur enseigne, c'est ce que l'avenir de l'espèce exige.

Nous avons proposé quelques pistes de solutions pour permettre aux futures générations de vivre sur la terre sans habits d'astronautes et d'éprouver le bonheur de respirer l'air pur, boire de l'eau potable et croquer une pomme sans la crainte d'y laisser leur peau.

L'eau coule dans nos veines, l'air souffle dans nos poumons, notre corps est nourri par la terre et pourtant nous sommes en train d'accélérer la dégradation de notre milieu de vie au nom du profit et d'une croissance vouée à la finitude. C'est pourquoi nous implorons la Commission d'agir avec vision, clarté et célérité, dans l'intérêt supérieur du peuple québécois et de la seule planète connue qui porte encore la vie.

Puisse la Charte de la Santé de l'environnement voir le jour et réjouir toutes les formes de vie sur la planète entière !

Emilio Francescucci, président
du Carrefour de Poésie de Lanaudière

Johanne Roberge,
vice présidente

Rosaire Lamothe, trésorier

Dorothy Leigh, secrétaire

Alice Lachance, conseillère